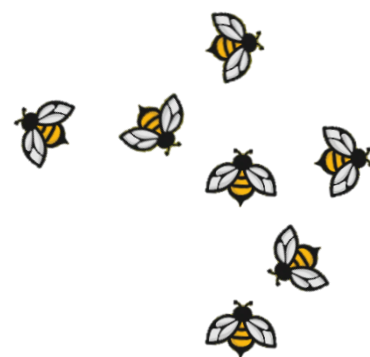




SECTION APICOLE DU GDS 07

PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE, TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE ET VISITE DE RUCHER

La gestion collective du sanitaire est la clef pour avoir des colonies d'abeilles en bonne santé. Ainsi en accompagnant les apiculteurs sur les questions sanitaires nous cherchons à perfectionner la gestion sanitaire des ruchers.

La section apicole du GDS de l'Ardèche possède un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) concernant la lutte contre le varroa, elle peut donc délivrer les médicaments à prix privilégiés (soit une réduction de 30% environ). C'est dans ce contexte, qu'un réseau de Technicien Sanitaire Apicole a été mis en place dans le département.



1

QU'EST-CE QUE LE PSE ET POURQUOI Y ADHERER ?

Malgré les mesures prophylactiques mises en œuvre, des maladies peuvent se développer dans un rucher. Ceci est particulièrement vrai pour la loque américaine et la varroase, ce qui nécessite de recourir aux traitements médicamenteux. C'est dans ce sens que la section du GDS07 a demandé l'agrément d'un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE).

Les objectifs sont de :

- **diffuser les bonnes pratiques sanitaires apicoles** aux apiculteurs pour limiter le développement des maladies et les résistances aux molécules utilisées
- **inciter les apiculteurs à agir de manière préventive** contre la varroase présente dans la totalité des ruchers du département en abaissant la pression du parasite à un seuil tolérable par la colonie
- **utiliser uniquement les produits ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)** pour conserver au miel sa réputation de produit de qualité
- **mettre à disposition des apiculteurs la procédure d'utilisation des médicaments** afin d'obtenir le meilleur résultat
- **inciter les apiculteurs à tenir à jour un registre d'élevage** pour permettre un meilleur suivi sanitaire des colonies d'abeilles



Le PSE de la section apicole du GDS07 est **le seul PSE agréé du département.**





2

QU'EST-CE QU'UN TSA ?

Un TSA est un(e) **apiculteur(trice)** qui a suivi une **formation sanitaire** qui lui confère un statut reconnu.

Il/elle a pour mission principale d'effectuer des visites sanitaires auprès des apiculteurs adhérents à la section apicole du GDS 07 et ayant fait une commande de médicament apicole.

Il est le **référént sanitaire sur son secteur**.

SES OBJECTIFS :

- **apporter des réponses** aux interrogations des apiculteurs et les aider si besoin
- **accompagner techniquement les apiculteurs sur le plan sanitaire** (*surveillance, prévention, lutte contre les dangers sanitaires*)
- **réaliser les visites relatives aux déclarations de mortalités** à la demande du vétérinaire
- **réaliser les visites de rucher** du PSE

3

QU'EST-CE QU'UNE VISITE DE RUCHER ?

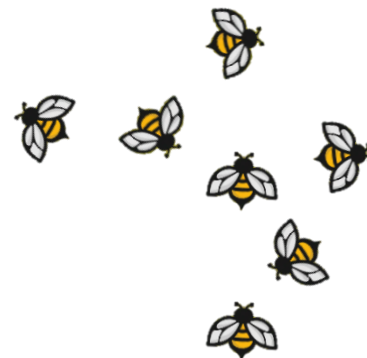
Tous les apiculteurs adhérents au PSE doivent être visités par le vétérinaire conseil de la section apicole du GDS ou le TSA. La visite de rucher est une visite obligatoire dès qu'une commande de médicament a été passée.

C'est un **temps d'échanges** lors duquel le TSA peut apporter des informations, d'éventuels conseils, et aussi rappeler si nécessaire le cadre réglementaire.

SES OBJECTIFS :

- échanger** avec les apiculteurs sur leurs pratiques sanitaires
- conseiller pour améliorer** la gestion sanitaire, si nécessaire
- faire remonter les expériences de terrain** sur les maladies apicoles.





LES TSA DU DEPARTEMENT

	Secteur
BOULON Joannès (06-70-04-34-45) <i>Privas</i>	Privas – Boutières
MAS Francisco (06-87-49-43-15) <i>St Just d'Ardèche</i>	Sud Ardèche
PASSANT Malcom (07-88-87-15-15) <i>Aubenas argentièrre</i>	Sud Ardèche - Cevennes
RICHARD Michaël (06-87-31-23-22) <i>Savas</i>	Nord ardèche
CHATONNIER Frederic (06-33-06-21-16) <i>Savas</i>	Boutières - Nord ardeche
LOINE Hugues (07-69-53-48-82) <i>Thueyts</i>	Aubenas - Plateaux
Thierry LEFEVRE (06-09-42-07-30) <i>Lyas</i>	Secteur Privas
Corinne VELAY (06-20-97-11-75) <i>Lyas</i>	Secteur Privas

